



Après le 95, garde à vue dans le 93 !
Restons unitaires et mobilisés pour avoir
réponses et protections !

Quelques jours seulement après le placement en garde à vue puis la perquisition du domicile d'un collègue du SPIP 95, la CGT Insertion Probation a appris avec effroi que cet événement n'était pas aussi isolé que ce que notre administration voulait bien laisser croire.

En effet, la CGT IP a été informée qu'à la veille de Noël dernier, **un collègue CPIP affecté à la maison d'arrêt de Villepinte, de retour de vacances, était attendu à la descente de son avion par un comité d'accueil bien singulier : des représentants des forces de l'ordre qui l'ont immédiatement interpellé**, sous les yeux ébahis des autres passagers.

Son domicile a aussitôt été perquisitionné. Il a ensuite passé près de 24 heures en garde à vue.

Son crime ?

Avoir communiqué à la compagne d'un détenu transféré les informations habituelles liées à ce transfert : nom du nouveau CPIP référent, établissement d'affectation, nouveau numéro d'écrou et indications sur les démarches à effectuer.

Autrement dit : avoir simplement fait son travail.

En méconnaissance manifestement totale des missions des SPIP, c'est le surveillant chargé des écoutes téléphoniques qui, interceptant une conversation entre le détenu et sa compagne évoquant la transmission de ces informations, décide de rédiger un article 40. Aucun filtre de la hiérarchie de l'établissement, de la DISP ; la direction du SPIP 93 est informée de l'enquête mais ne met rien en œuvre en amont de l'interpellation pour lever des doutes, protéger l'agent, ou organiser avec les services enquêteurs une convocation respectueuse des droits d'un agent d'insertion et de probation.

Parce que dans le monde à l'envers de 2026, un CPIP qui exerce ses missions, participe au maintien des liens familiaux et informe sur l'exécution d'une peine devient immédiatement — et jusqu'à preuve du contraire — un suspect, un agent corrompu, un risque pour la sécurité.

Le parquet a évidemment classé l'affaire sans suite une dizaine de jours plus tard, délai notamment lié au profil médiatique et particulièrement surveillé de la personne détenue.

Mais pour notre collègue, les conséquences sont bien réelles.

Ici, non seulement la machine pénito-judiciaire s'est emballée avec un zèle qu'on ne lui connaît pas toujours, mais surtout le collègue a été laissé totalement seul face à la situation :

Aucune protection fonctionnelle (malgré la GAV puis une seconde convocation quelques jours plus tard). Aucun accompagnement hiérarchique. Aucun soutien institutionnel.

En revanche, l'administration a su faire preuve d'une réactivité remarquable pour lui remettre : une demande d'explication, une lettre d'observation, et désormais des mentions dégradantes dans son évaluation annuelle accompagnées de retraits de points.

C'est un nouveau collègue investi, consciencieux, qui avait confiance dans la justice et dans son administration, qui se retrouve aujourd'hui malmené et fragilisé.

C'est inacceptable.

Le soutien exprimé ces derniers jours à l'égard de notre collègue du 95 n'existe que parce qu'il a eu le réflexe de saisir les organisations syndicales et que l'indigne positionnement de l'administration a ainsi été mis au jour. **Pire, une fois la direction du SPIP 93 informée de la saisine de notre OS, elle indique désormais à l'agent que ce n'est pas dans son intérêt de rendre publique la chose,** que l'administration n'aime pas cette manière de procéder, que le contexte est sensible mais que comparaison n'est pas raison... De là à y voir de la menace et de l'intimidation il n'y a qu'un pas que la CGT IP ne saurait bien sûr franchir !

Il est pourtant inenvisageable que les services de la DGAP n'aient pas été informés, dès décembre dernier, de ce premier événement. Ils ont fait le choix de ne pas tenir leur rôle de protecteur envers le collègue concerné et feignent aujourd'hui la surprise. Si toute la mesure du problème avait été prise en décembre par notre administration aurions nous pu éviter la GAV scandaleuse du 95 ?

Avant-hier Rennes et le 93.

Hier dans le 95.

Et demain ?

En soutien à nos deux collègues aujourd'hui si maltraités, pour montrer que ni le climat de suspicion ni la peur que notre administration tente d'instiller ne suffiront à entamer nos valeurs professionnelles, le sens de nos missions et l'investissement que nous y mettons chaque jour,

La CGT IP appelle tous ces membres à se rapprocher localement des autres organisations de l'intersyndicale pour faire de la journée du 17 un ultimatum large et unitaire.

La CGT IP appelle à un débrayage massif dans les services le mardi 17 mars et à un rassemblement à 10h place Vendôme

La CGT IP appelle tous les collègues à participer aux initiatives locales et à envoyer un message clair et limpide à notre administration !

Parce que lorsqu'un collègue est attaqué pour avoir fait son travail, c'est toute la filière et la profession qui sont visées.

Notre réponse ne peut être que collective. Notre force, c'est notre solidarité.

Montreuil,

le 11 mars 2026

La CGT Insertion probation